



Economie de la contribution et du partage

Editorial - Traces et contributions

Lorsque nous utilisons l'Internet ou d'autres outils numériques, nous laissons de nombreuses traces qui sont stockées et analysées par les moteurs de recherche et navigateurs web.

Si historiquement, certains internautes laissent ces traces de manière relativement passive, d'autres contribuent de manière active aux communautés socio-numériques (comme celles d'Ebey, Amazon, Wikipedia, Twitter, YouTube) en laissant des notes, des avis, des commentaires, des classements de produits et services, en mettant à disposition des fichiers. Les internautes et les utilisateurs d'outils numériques deviennent ainsi des producteurs d'informations personnelles.

Quelle est la valeur économique générée par ces contributions ?

Beaucoup d'économistes la sous-estiment. En effet, les contributions individuelles sont à l'origine du développement de compagnies comme Amazon qui guide ses clients à travers les commentaires laissés par d'autres consommateurs, du développement d'Ebey qui utilise les notes laissées par ses utilisateurs sur leurs transactions pour construire un système de réputation en ligne, de YouTube qui doit son existence au contenu généré par ses utilisateurs.

C'est là qu'un paradoxe surgit. Si ces contributions individuelles sont si importantes et génèrent autant de valeur

économique pour les entreprises qui en bénéficient, pourquoi les contributeurs ne sont-ils pas directement payés pour le service rendu ? En effet, la plupart de ces services sont gratuits pour les utilisateurs qui en échange ne sont pas rémunérés pour leur contribution.



Certains, comme Bernard Stiegler lors de la [4^e rencontre de la Chaire du 28 novembre 2013](#), évoquent différentes formes du travail gratuit, allant de la contribution savante à l'hyperprolétarianisme de l'utilisateur au profit de l'entreprise, et craignent l'appauvrissement des savoirs par l'automatisation algorithmique. D'autres, comme Antonio Casilli lors d'un [séminaire de la Chaire du 20 novembre 2014](#), parlent de *digital labor* et proposent une rémunération universelle inconditionnelle pour les internautes.

A l'opposé, lorsque les internautes partagent des œuvres protégées sans autorisation, une autre piste de réflexion a été lancée lors de la [conférence sur la réponse graduée du 10 septembre 2014](#) organisée par la Chaire : une rémunération proportionnelle au partage pour les ayant droits. Finalement, les discussions que nous menons depuis maintenant plus d'un an offrent de nouvelles perspectives sur les débats autour de la fiscalité du numérique.

Sommaire

- L'innovation par la contribution dans les industries culturelles numériques p. 2
- Lancement du programme de recherche de la Chaire sur les labels p. 3
- Adoption du règlement eIDAS p. 4
- Parution : *La gestion des identités numériques* p. 4
- Parution : *Politiques sécuritaires et surveillance numérique* p. 4
- Rencontres de la Chaire : la réappropriation des informations personnelles p. 5
- La Chaire accueille Orange parmi ses partenaires p. 5
- A voir et à lire sur Internet p. 6



dans l'axe 3 de la Chaire), laissées volontairement ou non, sont monétisées par des plateformes se développant grâce à l'entretien du tissu social sur lequel elles évoluent. Ainsi les contributions dans les industries culturelles puisent leurs forces dans la stimulation des communautés et des fans. Similairement, les réseaux sociaux cultivent les liens entre les différents utilisateurs, afin d'inciter la contribution et le partage d'informations en tout genre sur leurs services. Or, il apparaît aujourd'hui des usagers soucieux de protéger leurs vies privées, qui ne fournissent plus d'informations personnelles et commencent même à les retirer des plateformes, préférant se tourner vers des services plus protecteurs de leurs droits fondamentaux. La chaire Valeurs et politiques des informations personnelles

cherche à mieux comprendre ce qui pousse les utilisateurs de produits et services numériques à partager des informations personnelles. Elle analyse également les mécanismes économiques, juridiques et techniques à mettre en place pour que la valeur économique générée par les traces et contributions soit équitablement distribuée dans l'écosystème des données.

Martin Quinn

Doctorant en économie au sein de la Chaire
Valeurs et politiques des informations personnelles

Lancement du programme de recherche de la Chaire sur les labels

Il existe aujourd'hui un certain nombre de labels et de marques de confiance relatifs à la protection des données personnelles et de la vie privée des utilisateurs. Pour autant, ces labels et marques n'ont pas acquis une grande visibilité auprès du public ou des acteurs économiques.

La thématique de recherche « Labels » lancée par la Chaire a pour objectif d'examiner les conditions qui favoriseraient la confiance des citoyens envers les logiciels et services informatiques qu'ils utilisent et leurs fournisseurs. Ces conditions sont notamment juridiques, organisationnelles et techniques.

Il s'agit dans un premier temps d'étudier le rôle des différentes formes de normativité qui vont de la norme juridique en passant par le droit « souple » (« soft-law ») et jusqu'à la co-régulation entre les acteurs. Comment ces différents régimes de normativité s'articulent-ils ? Comment mettre en place une dynamique collective pour instaurer et pérenniser des « bonnes pratiques » qui vont au-delà des normes existantes, dans l'intérêt du citoyen ?

Dans un deuxième temps, un questionnaire plus « appliqué » au domaine de la protection des données et de la vie privée permettra de se demander quelles sont les formes organisationnelles les plus à même de motiver la participation des acteurs, de (re)donner la confiance, et d'instaurer un niveau de protection de l'utilisateur supérieur à celui offert par la réglementation en vigueur.

S'agit-il d'une autorité indépendante, d'associations regroupant des acteurs privés ou des consommateurs, de la généralisation des études d'impacts sur la protection des données personnelles et de la vie privée ? Quel pourrait être le rôle des pouvoirs publics ?...

Claire Levallois-Barth

Maître de conférences en droit à Télécom ParisTech
et Coordinatrice de la Chaire



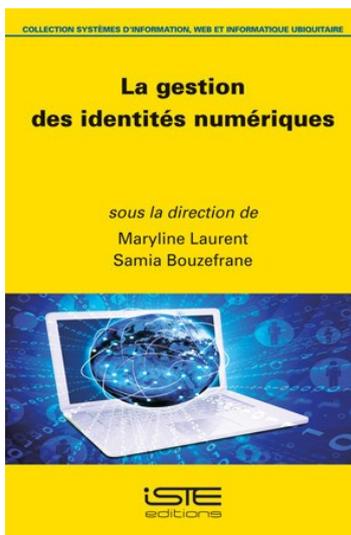
Adoption du règlement eIDAS / Publication de *La Gestion des identités numériques*

Le 23 juillet 2014, l'Union européenne a adopté un règlement sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur (eIDAS), avec effet au 1^{er} juillet 2016¹. Le texte entend participer à la construction de l'Europe numérique de confiance, notamment dans le cadre des transactions sur Internet.

Il précise que les traitements de données personnelles sont effectués conformément à la directive 95/46/CE relative à la protection des données personnelles et autorise (ou plus précisément n'interdit pas) l'utilisation de pseudonymes.

L'objectif premier du règlement eIDAS est de fixer des règles d'interopérabilité en ce qui concerne les systèmes de gestion d'identités numériques des 28 Etats membres de l'Union, de sorte que tout citoyen européen disposant d'une identité numérique fournie au niveau national puisse l'utiliser pour s'identifier auprès d'un service numérique d'un autre Etat. Notons qu'un Etat n'est pas tenu de fournir une identité numérique à ses citoyens. Mais s'il offre des services publics transfrontières en ligne et que l'accès à ces services impose une identification électronique, il devra reconnaître conformément aux conditions fixées par le règlement les moyens d'identification délivrés par un autre Etat et utilisés par les autres citoyens aux fins de l'authentification transfrontalière.

Le second objectif du règlement eIDAS est d'instaurer un cadre juridique pour cinq types de services de confiance



(signatures électroniques, cachets électroniques, horodatages électroniques, envois recommandés électroniques, authentification de sites Web). Chaque service dispose de deux ou trois niveaux de qualification (« simple », « avancé », « qualifié ») suivant les garanties offertes. Le niveau « qualifié » permet aux citoyens de bénéficier d'effets juridiques identiques au même service ramené au papier. Il repose sur un label de confiance de l'Union délivré à des prestataires de services de confiance « qualifiés ».

Au-delà de l'étude du cadre juridique européen, l'ouvrage *La gestion des identités numériques* propose selon une approche pluridisciplinaire un état des lieux des réflexions et travaux sur les identités numériques dans les contextes des réseaux sociaux, du Cloud computing et de l'Internet des objets. Il comprend un chapitre sur la protection de la vie privée et des données

personnelles.

Cet ouvrage est accessible en ligne : <http://iste-editions.fr/products/la-gestion-des-identites-numeriques>

Maryline Laurent
Professeur en sciences de l'informatique à
Télécom SudParis
et Membre fondateur de la Chaire

1. Règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur et abrogeant la

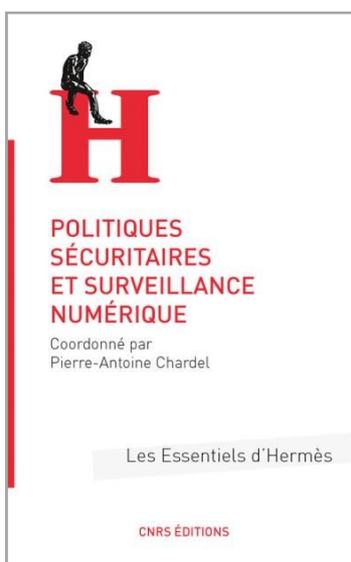
Parution : *Politiques sécuritaires et surveillance numérique*

Les politiques sécuritaires sont de nos jours amplement privilégiées dans l'organisation de nos sociétés. L'une des raisons avancées dans le renforcement de ces politiques est le contexte international actuel dominé par la lutte contre le terrorisme. Les discours qui les accompagnent constituent une réponse globale à l'heure où l'accélération médiatique en démultiplie la portée dans l'opinion publique.

Au nom de la lutte anti-terroriste, on voit ainsi se mettre en place des formes de surveillance de plus en plus sophistiquées. Par la traçabilité que les technologies numériques rendent possible (celle des puces RFID ou de nos multiples objets connectés), nous sommes susceptibles d'être surveillés dans la plupart des moments de notre vie.

Nous évoluons de la sorte dans des espaces où chaque citoyen est susceptible de devenir une « bête d'aveux » (Michel Foucault). Parallèlement, on observe une inquiétante faiblesse des débats publics autour des implications éthiques, politiques et juridiques de la surveillance généralisée.

L'ouvrage *Politiques sécuritaires et surveillance numérique*



interroge l'intensification des politiques sécuritaires dans nos sociétés démocratiques en mettant en évidence le risque majeur qu'elle constitue pour nos équilibres politiques, sociaux et existentiels. Car si au nom de la sécurité, nous acceptons d'être de plus en plus surveillés, c'est en négligeant le fait que nous avons besoin de confiance, d'autonomie et de liberté pour nous inscrire solidement dans le monde.

Pourquoi semblons-nous faire preuve si massivement d'une telle négligence ? Notre vigilance critique, tant sur le plan individuel que collectif, ne devrait-elle pas au contraire être singulièrement accentuée à l'heure où les régimes d'exception tendent à devenir la règle ?

CNRS Editions, collection « Les Essentiels d'Hermès », 2014. www.cnrseditions.fr/communication/6980-politiques-securitaires-et-surveillance-numerique.html

Ouvrage coordonné par **Pierre-Antoine Chardel**
Professeur de philosophie sociale et d'éthique à Télécom
Ecole de Management et Membre fondateur de la Chaire

Rencontres de la Chaire : la réappropriation des informations personnelles

Au cours de l'année 2014, les Rencontres de la Chaire ont notamment exploré la dissymétrie qui existe entre les citoyens et les acteurs étatiques ou privés qui détiennent des informations personnelles. Notamment, la Rencontre du 28 janvier avait pour thème « [L'acceptation sociale massive de la surveillance : quelles sont les alternatives possibles à la passivité des usagers ?](#) », avec Dominique Cardon et Jean-Gabriel Ganascia.

La Rencontre du 17 juin a quant à elle réuni Daniel Kaplan et Benjamin Sonntag, pour [s'interroger sur les possibilités de réappropriation des informations personnelles par le citoyen](#). Cette rencontre s'est concentrée sur les initiatives concrètes, y compris techniques, permettant à l'utilisateur final de se réapproprier ses données, et de devenir par-là même un véritable acteur dans une société où les mécanismes économiques et sociaux sont aujourd'hui basés sur la circulation des données.

Nous avons en particulier abordé les questions suivantes : Pour permettre cette réappropriation, suffit-il que l'utilisateur bénéficie d'outils techniques limitant la circulation de ses données ? Le citoyen doit-il intervenir dans la définition des conditions de leur utilisation et si oui, de quelle manière ? Sur quels types de valeurs, économiques ou sociétales, cette réappropriation doit-elle s'appuyer ? Quels sont les outils techniques existants ou en cours de développement, mais peu connus du grand public ?

Toutes les Rencontres de la Chaire sont disponibles en vidéo à l'adresse :

<http://cvpip.wp.mines-telecom.fr/category/rencontres>

Armen Khatchatourov
Ingénieur de recherche à Télécom
Ecole de Management et membre de la Chaire



Dominique Cardon



Jean-Gabriel Ganascia



Daniel Kaplan



Benjamin Sonntag

La Chaire accueille Orange parmi ses partenaires

La Chaire, inaugurée le 9 avril 2013, est conçue comme un espace ouvert de recherche pluridisciplinaire, réunissant des chercheurs en droit, en philosophie et sciences sociales, en sciences économiques et en sciences de l'informatique. L'objectif est notamment de contribuer aux réflexions sur la régulation juridique, éthique, économique et technique des informations personnelles et des identités numériques. Il vise également à proposer des politiques de confiance aux acteurs publics comme aux acteurs privés à destination de leurs usagers et de leurs clients.

La Chaire a été créée à l'origine grâce au soutien de trois mécènes, l'Imprimerie Nationale, BNP Paribas, Dassault Systèmes, et une autorité publique, la CNIL. Deveryware (société spécialisée depuis plus de 10 ans dans la géolocalisation des personnes et des biens en temps-réel, qui développe des applications basées sur la localisation pour les entreprises, les services de l'Etat et les particuliers), a rejoint la Chaire en mars 2014. Depuis octobre 2014, celle-ci compte également parmi ses partenaires un acteur majeur du numérique à la portée tant nationale qu'internationale : l'opérateur de télécommunications Orange.

Pour Mari-Noëlle Jégo-Laveissière, Directrice exécutive Innovation, Marketing et Technologies d'Orange : « *la protection des données personnelles et le respect de la vie privée de nos clients constituent un enjeu majeur pour un opérateur*

télécom comme Orange dont les réseaux, tant mobiles que fixes, acheminent une quantité croissante de données personnelles. La variété des partenaires, comme la variété de ses compétences, confère à cette chaire une grande richesse créatrice. Elle pourra ainsi nourrir les programmes de recherche que nous menons sur les technologies innovantes de protection des données personnelles ».



La Chaire est portée financièrement par la Fondation Télécom qui accompagne, sur le long terme, la mise en œuvre de partenariats d'intérêt général entre l'Institut Mines-Télécom, ses écoles Télécom et les entreprises sur les grands enjeux technologiques et sociétaux du numérique.

Lire le communiqué de presse complet sur
www.informations-personnelles.org

Rendez-vous 2015, 1^{er} trimestre

[VERA \(Forward Visions on the European Research Area\) – Final Conference](#)

21-22 Janvier 2015 , à Bruxelles, Belgique

[CPDP2015 Computers, Privacy & Data Protection](#)

21-22-23 Janvier 2015, Bruxelles, Belgique

[FIC 2015 , Forum International de Cybersécurité](#)

20-21 Janvier 2015 à Lille, France

[The 16th Annual Privacy and Security Conference](#)

11-13 Fevrier 2015 , Victoria, British Columbia, Canada

[Global Privacy Summit 2015](#)

4-6 Mars 2015 Washington DC, Etats-Unis

A savoir et à lire

[Privacy is not dead: Microsoft lawyer prepares to take on US government](#)

[The Internet is on Fire: Mikko Hypponen's Big Brother TED Talk](#)

[Déclaration commune des autorités européennes de protection des données réunies au sein du groupe de l'article 29 \(8 décembre 2014\)](#)

[Europe : le mandat de négociation de l'accord commercial \(TAFTA, TTIP\) publié](#)



Agenda

Contact



<https://twitter.com/CVPIP>



www.informations-personnelles.org



www.youtube.com



Les rendez-vous organisés par la Chaire

Vendredi 9 janvier, 14h La Chaire a participé au débat national « La loyauté dans l'environnement numérique »

Judi 15 janvier, 13h30 Séminaire : Rapport de l'IFOP sur la dématérialisation du jeu vidéo fait pour la HADOPI avec Raphaël Berger, Directeur du Département Média & Numérique à l'IFOP

Judi 5 mars 2015, 17h à 19h Rencontre de la Chaire - Internet des objets : le compteur intelligent, animée par Claire Levallois-Barth

Judi 2 avril, 14h à 15h30 Séminaire de la Chaire - Données personnelles et devenir des subjectivités, animé par Pierre-Antoine Chardel

Judi 4 juin, 17h à 19h Rencontre de la Chaire - Internet des objets, animée par Pierre-Antoine Chardel

Judi 2 juillet Séminaire de la Chaire – Travaux sur le crowdfunding avec Paul Belleflamme

Ces rendez-vous ont lieu à l'Institut Mines-Télécom, 46 rue Barrault (Paris 13e). Certaines dates sont susceptibles de changer. Pour avoir plus de détails sur les événements et vous inscrire, consultez le site www.informations-personnelles.org

Chaire Valeurs et Politiques des Informations Personnelles

Portée par l'Institut Mines-Télécom et soutenue par les Mécènes.

46, rue Barrault, 75634 Paris Cedex 13

Tél. : 01 53 73 22 22

www.informations-personnelles.org

Édition trimestrielle

ISSN : en cours - Dépôt légal : à publication

Rédacteur en chef : Claire Levallois-Barth

Cette œuvre est mise à disposition sous licence Attribution 3.0 France, sauf les illustrations : pixabay.com sauf mentions contraires. Pour voir une copie de cette licence, visitez : <http://creativecommons.org/licenses/by/3.0/fr/>

La responsabilité des partenaires de la Chaire ne peut en aucun cas être mise en cause en raison du contenu de la présente publication, qui n'engage que ses auteurs.

Avec le mécénat de



BNP PARIBAS
La banque d'un monde qui change



En partenariat avec la



Avec le soutien de la

